

Projet Educatif

Sommaire

I) Rappel sur le projet

- a. Méthodologie de projet
- b. Projet Educatif

II) La politique Animation Loisirs de la CC2V

- a. Les conceptions éducatives
- b. Les orientations
- c. La transmission des valeurs

III) L'enfance 4 -12 ans

- a. Les missions
- b. Les moyens

IV) La jeunesse 13-16 ans

- a. Les missions
- b. Les moyens

V) Les actions transversales

- a. Harmonisation entre les temps de vie des enfants et des jeunes
- b. L'éducation à la santé et l'accueil des enfants porteurs de handicap
- c. La formation des équipes pédagogiques

Le premier document formalisé dans une structure d'animation énonce les principes éducatifs et les valeurs générales qui guident son action.

l) Rappel sur le Projet

a. Méthodologie de projet

Phase préparatoire :

Cette 1^{ère} étape permet de donner une forme au projet et de le confronter à une étude d'opportunité et de faisabilité. Elle part du diagnostic et de l'analyse de la situation, et définit un compromis entre le possible et le souhaitable. Elle détermine alors les choix stratégiques. Suivent ensuite la validation et l'acceptation du projet.

Cette phase doit déboucher sur un document formalisant le projet. Il reprend alors les objectifs, la finalité et les conditions organisationnelles de son déroulement.

Phase de réalisation :

Cette 2^{nde} étape concrétise le projet. Il s'agit de mener l'action selon les modalités prévues initialement.

Phase d'évaluation :

Cette dernière phase se déroule après la réalisation de l'action. L'équipe doit alors évaluer l'action. Elle vérifie que les objectifs fixés ont bien été atteints, que les moyens utilisés ont répondu aux attentes et que la démarche souhaitée a été respectée.

b. Projet éducatif

Le projet traduit l'engagement de la Communauté de Communes des 2 Vallées et ses priorités. Il définit le sens de ses actions et fixe les orientations et les moyens mobilisés pour sa mise en œuvre. Il s'agit d'un projet pluriannuel (2011-2014) qui valorise la continuité de l'action. La CC2V indique de quelle façon elle fait le lien avec les ALSH qu'elle organise.

Ce projet permet :

- Aux familles de mieux connaître les objectifs de la CC2V, de savoir à qui elles confient leurs enfants et de confronter ses objectifs à leurs propres valeurs éducatives.
- Aux équipes pédagogiques de connaître les priorités et les moyens mis en œuvre par la CC2V
- Aux élus de continuer à s'engager dans une démarche sociale durable.

Le projet définit l'action éducative des personnes qui dirigent, animent, coordonnent et évaluent les ALSH. Il précise les mesures prises par le président de la CC2V organisateur de l'accueil.

Pour articuler les objectifs, les moyens et les attentes, l'équipe pédagogique est constituée d'hommes, d'élus, de fonctionnaires, et de partenaires. Mais c'est l'équipe d'animation qui finalise le projet par l'ouverture et l'accueil des enfants et des jeunes.

L'adulte a donc pour fonction de relayer les valeurs éducatives du projet.

L'animateur, en lien direct avec les enfants et les jeunes, doit contribuer à :

- ❖ la construction de la personnalité de chacun
 - en les confrontant à des modèles différenciés d'identification potentielle.
- ❖ l'équilibre de chacun et l'apprentissage d'habitudes citoyennes
 - en leur permettant toute une série de vécus et d'expériences
- ❖ l'indentification de chacun dans le groupe
 - en valorisant les actions collectives et en développant la mixité des groupes

Les intentions de la Communauté de Communes des Deux Vallées résident dans la formalisation de ce projet éducatif. Ce dernier résulte de la réflexion des besoins et des objectifs des élus intercommunautaires. Par la suite, chaque équipe d'animation proposera un projet pédagogique qui déterminera des objectifs généraux des structures et les objectifs opérationnels.

les thèmes traités :

- L'aménagement et la coordination des temps de loisirs et des vacances sur tout le territoire de la CC2V.
- La gestion des espaces de la CC2V pour l'accueil des enfants et des jeunes.
- Le respect du rythme de l'enfant et des jeunes accueillis
- L'accueils des enfants porteurs des handicaps

les effets indirects :

- L'amélioration des rapports entre les acteurs (en particulier avec toutes les communes) pour rester dans une logique de dialogue et de négociation.
- Dans un contexte budgétaire restreint, la mise en place de projets transversaux à moyens constants.
- la reconnaissance de l'engagement des élus par leur communauté.

- la mise en place d'un ensemble de mécanismes de préparation et de coordination
- continuité dans la formation des équipes pédagogiques

II) La politique Animation Loisirs de la CC2V

a. Les conceptions éducatives

La CC2V s'inscrit dans une logique qui valorise le respect de la liberté et des droits de l'enfant. Néanmoins, ces droits, indispensables à l'appropriation des savoirs et de la culture, ne peuvent en aucun cas se conjuguer avec le « laisser-faire ».

Il est indispensable que l'adulte s'engage pour contenir, transmettre, stimuler. Il fait la part des choses entre l'intérêt spontané exprimé par l'enfant et ses besoins réels en tant qu'« adulte en devenir ». L'enfant ne pourra faire de choix qu'après avoir acquis des connaissances.

L'animateur, attentif, enthousiaste, dynamique énonce les limites et les règles indispensables à la vie en collectivité. Il doit être convaincu qu'une règle clairement posée rassure l'enfant en lui offrant un cadre d'évolution, lui facilitant ainsi son intégration dans le groupe et dans la vie.

A l'intérieur de ce cadre sécurisant, la relation éducative peut s'inscrire dans un échange, une écoute avec l'enfant. L'adulte doit rechercher la participation de l'enfant. La prise en compte des suggestions de l'enfant le valorisera. L'implication de l'enfant est primordiale dans les projets afin qu'il découvre le « plaisir de créer », pour lui et pour le groupe.

Ce plaisir est le moteur de vie.

Pour autant, l'adulte ne doit pas se contenter des suggestions des enfants mais faire preuve d'exigence dans la satisfaction des besoins réels des enfants et de leur développement.

b. Les orientations

Afin de permettre une meilleure coordination avec nos collaborateurs, nous nous attacherons à développer nos objectifs qui intègrent leurs exigences.

- Renforcer et développer à l'échelle du territoire de la CC2V, les activités pour les 4-16 ans
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.
- Développer la mixité (notamment chez les 13-17)
- Favoriser le partenariat avec les associations.
- Optimiser la qualité d'accueil des différents publics

c. La transmission des valeurs

Les enfants et les jeunes sont exposés aujourd'hui à de multiples références véhiculées par les médias (TV, Cinéma, Musique, Internet), l'école et les différents lieux fréquentés. Plus que jamais, les adultes doivent se mobiliser pour aider le jeune à ne pas sombrer dans le désarroi.

L'animateur devra donc échanger, discuter, approuver ou contester afin de donner du sens aux autorisations ou aux interdits et surtout aider le jeune à se repérer afin qu'il s'enrichisse des divers courants culturels auxquels il peut avoir accès.

L'ouverture culturelle, notamment avec des projets en partenariat avec les associations et des entreprises de la communauté de communes, est primordiale.

Bien entendu, il est important d'adapter les objectifs en fonction de l'âge des jeunes auxquels on s'adresse de manière à :

- Eviter que l'interdit n'incite à la transgression (notamment pour les 13-17)
- Permettre que l'autorisation responsabilise celui à qui on la donne

Enfin, l'animateur a la responsabilité du bien-être de l'enfant. Il doit signaler les comportements à risques pouvant mettre en danger l'intégrité physique ou morale de l'enfant.

Pour finir, l'enfant doit être au cœur des réflexions et il doit sentir de la cohérence et de la continuité dans le discours de l'adulte qui le sollicite.

III) L'enfance 4-12 ans

a. Les missions

Les lieux d'accueil peuvent constituer pour des parents, notamment de jeunes parents, un appui précieux dans leur rôle d'éducation. Leurs demandes concernent bien souvent le besoin de socialisation de leur enfant avec le souci que son individualité soit respectée. Cette demande, tout à fait légitime, doit pouvoir s'exprimer librement au sein de nos structures. Les échanges avec les parents seront donc encouragés individuellement et collectivement.

Le respect des individualités en tant que différence doit être pris en compte comme un enrichissement pour le groupe ; de même que le groupe concourt à l'épanouissement de la personne.

Les activités proposées ne peuvent être profitables qu'en tenant compte des rythmes de vie des enfants. Les structures s'équiperont donc de manière à ménager des temps de repos. Elles veilleront à adapter les activités en fonction de l'âge des enfants, afin qu'ils ne se retrouvent pas confrontés à des activités inabordablement physiquement ou intellectuellement, ou au contraire, trop simples, et de ce fait démotivantes.

La CC2V souhaite ainsi axer ses missions d'accueil des 3-12 ans sur :

- Le respect du rythme de l'enfant
- La socialisation
- L'accessibilité des ateliers en fonction des capacités des enfants.

b. Les moyens

Pour réaliser ses missions d'accueil, la CC2V organise un accueil différent selon les temps extrascolaires. Les effectifs des enfants nous permettent de déterminer le dispositif à mettre en œuvre.

- ❖ Pour les accueils des mercredis, une structure d'accueil est ouverte sur une commune de la CC2V

- ❖ Pour les accueils des vacances scolaires, nous disposons de différents dispositifs :
 - Petites vacances (tousaint, hiver, printemps) et grandes vacances août, les effectifs suffisent à l'ouverture d'une seule structure.
 - Grandes vacances Juillet, l'augmentation des besoins d'accueil et le respect de nos objectifs nous contraignent à l'ouverture de deux sites d'accueil.
 - Séjours de loisirs avec hébergement accessoires à l'ALSH.

Toute l'organisation des accueils est bien entendu débattue et validée par l'ensemble des membres de la commission. Rappelons qu'il est primordial que les objectifs pédagogiques, la sécurité et la législation soient au cœur des modifications apportées sur l'organisation des accueils.

Chaque structure fonctionne avec des équipes pédagogiques différentes selon la période. Les équipes sont constituées par et avec le soutien du Service Jeunesse-animation-loisirs de la CC2V et d'un élu.

IV) La jeunesse 13-17 ans

a. Les missions

Consciente que l'avenir ne saurait se construire pour les jeunes sans les jeunes, la CC2V souhaite que dans ses structures d'animation, une place de choix soit réservée à l'éducation à la citoyenneté, notamment en faveur des adolescents.

L'accueil doit être un lieu d'apprentissage et d'entretien du lien social, surtout intergénérationnel, et d'éducation à la citoyenneté.

- Reconnaître, valoriser et développer leurs formes d'expression et de communication

- savoir repérer et favoriser leur besoin de rencontres et d'échanges, les aider à s'organiser et favoriser la coopération intercommunale.

- Tenir compte de leur besoin de se projeter, de s'identifier, et leur proposer des modèles positifs en favorisant des débats, conférences ou sorties.

- Développer leur connaissance de la vie associative en profitant de la richesse du tissu associatif local et donc de mettre en place des passerelles d'accès vers les associations de loisirs

- Encourager l'entraide, le partage dans le groupe, définir ensemble des règles de vie et les respecter

- Reconnaître et faire respecter l'environnement, considérer notre environnement comme un privilège à sauvegarder

Chaque individu doit devenir un citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur du développement du milieu dans lequel il vit.

L'accueil des 13-17 ans à la CC2V doit :

- permettre aux jeunes de s'épanouir et de construire une vie dynamique et enrichissante

- favoriser le lien social en renforçant les solidarités, les relations intergénérationnelles, les partenaires divers, les échanges de savoir.

- Impliquer les jeunes dans la conception des séjours,

- Promouvoir l'accès à la culture et au sport de tous

- Favoriser la découverte de tout environnement naturel, géographique, social, culturel et virtuel.

b. Les moyens

La concrétisation de ses missions pour le public adolescent s'effectue sur la période estivale. La CC2V met en place des accueils collectifs avec plusieurs axes de réflexion développés précédemment.

- ❖ Pour les accueils des vacances scolaires, nous disposons de plusieurs dispositifs :
 - Séjours spécifiques où l'implication des jeunes est motivée par la réalisation d'un acte citoyen.
 - Séjours ados à thèmes à la semaine (sportif, culturel, ...)
 - Accueil sur le site de la CC2V.

Chaque séjour fonctionne avec des équipes pédagogiques différentes selon la période. Les équipes sont constituées par le Service Jeunesse-animation-loisirs de la CC2V. Ce service a par ailleurs un rôle de formation envers ces agents vacataires. Enfin, l'organisation des séjours favorisent la mixité des équipes, tant sur les compétences que sur les qualités humaines de chacun des animateurs.

V) Les actions transversales

a. Harmonisation entre les temps de vie des enfants et des jeunes

Les ateliers proposés à l'ALSH devront s'inscrire dans un enrichissement, un approfondissement des acquis scolaires notamment en matière culturelle, artistique et sportive. L'organisation des temps de vie en accueil de loisirs est plus propice à la mise en place de temps ludiques.

Les activités devront également tenir compte du rythme quotidien imposé à l'enfant par ses parents. Il est important de trouver une cohérence dans les différents temps fondamentaux de l'enfant et du jeune : familles, centre de loisirs, école, associations...

Les projets pédagogiques tenant compte des souhaits et des besoins des enfants et des ados sont définis par les équipes d'animation, en référence au projet Educatif.

Chaque projet pédagogique doit apporter des précisions en ce qui concerne :

- ❖ les modalités d'accueil et de vie des enfants
- ❖ L'utilisation des installations et des espaces

- ❖ La collaboration avec les intervenants extérieurs à l'équipe d'animation qui ne peut en aucun cas être dérogée de ses responsabilités d'encadrement.
- ❖ La mise en place d'activités spécifiques aux thèmes des vacances
- ❖ Les moyens d'évaluation des projets

Toute modification importante du projet pédagogique initial doit être portée à la connaissance des partenaires concernés et validée par l'autorité hiérarchique, dans le cadre de la commission développement social.

L'équipe de direction des ALSH a la charge de présenter le projet pédagogique, en conformité avec le projet éducatif et ses objectifs.

b. L'éducation à la santé et l'accueil des enfants porteurs de handicap

La santé des jeunes est une source de préoccupation pour les parents. Si notre collectivité n'est pas directement compétente pour faire de l'éducation à la santé, nombre de ses actions s'inscrit dans une logique de prévention. Les structures d'accueil de la CC2V participent à des degrés divers à l'épanouissement des jeunes qui s'inscrit dans une logique de bien-être.

Ex : Propositions de menus équilibrés, petits-déjeuners sur site avec prévention autour d'un bon équilibre alimentaire, organisation de repas à thème sont autant d'occasions d'éveiller l'intérêt de l'enfant.

Les animateurs sont des médiateurs : ils informent, orientent en fonction des demandes et doivent travailler en réseau avec d'autres structures ou associations qualifiées dans la prévention et/ou l'éducation à la santé.

Dans le cadre de ses ALSH, la cc2v souhaite que les handicaps des enfants ne soient pas un frein à leur ouverture et leur découverte sur le monde. C'est avec cette logique que le service met en place un Dossier d'Accueil Individualisé (D.A.I) en partenariat avec le médecin traitant ou le spécialiste de l'enfant ; un protocole d'accueil spécial peut également être établi. La structure accueille ainsi chaque enfant et lui propose des activités et des temps de vie adaptés à ses besoins.

c. La formation des équipes d'animation

Il est primordial que la CC2V transmette les valeurs du projet éducatif à ses équipes. Si les agents sont recrutés grâce à leurs compétences, ils le sont tout autant pour leurs valeurs humaines qui doivent être en adéquation avec les valeurs éducatives de la CC2V.

La CC2V s'organise ainsi de façon à permettre à ses agents vacataires un temps de formation de plusieurs jours afin d'accompagner les équipes dans la mise en place du projet.

Les objectifs de ce temps de formation sont les suivants. :

- ❖ Transmettre les valeurs éducatives de la CC2V
- ❖ Favoriser les échanges entre les équipes d'animation et les organisateurs de la CC2V
- ❖ Veiller au respect des modifications réglementaires
- ❖ Créer une cohésion d'équipe
- ❖ Faire un retour sur les actions menées les années précédentes

De plus, en fonction des besoins, la CC2V peut être amenée à proposer des formations thématiques soutenues par nos partenaires (DDJS, Familles Rurales, Francas...)

Par exemple, un animateur chargé des adolescents devra intégrer que l'adolescence est une période où l'on confronte, s'affronte, transgresse et se cherche; celle où l'on prend des risques.

De ce fait, le rôle de l'animateur est essentiel car il doit faire comprendre aux jeunes la nécessité de définir des limites avec lui. Le message devra être clair et précisé par des conseils et des expériences compréhensibles par l'adolescent

Toutes les actions des animateurs doivent permettre à l'enfant de développer des compétences psychosociales, autrement dit des compétences de vie.

Nous assurons ainsi le suivi de toutes nos actions par la formation des animateurs qui est un outil essentiel de la qualité de notre service.

Pour Conclure

- ❖ Cela suppose au sein du service de la CC2V la recherche du meilleur mode d'accueil et de fonctionnement possible
- ❖ Un travail concerté pour l'élaboration des différents projets
- ❖ Une évaluation régulière
- ❖ Une analyse des difficultés rencontrées
- ❖ L'identification d'un réseau de partenaires qui pourrait relayer les équipes sur des difficultés relevant de la prévention et de la protection à l'enfance.

Ce projet devra être retravaillé dans trois ans après son évaluation, où les caractéristiques des enfants et des jeunes seront au centre des réflexions.